

Interview de Christophe Reymond

«Un vote sur l'initiative des 12% est souhaitable»

Alors que le Grand Conseil s'agit face à la menace d'une baisse fiscale, le patron des patrons vaudois reste ferme sur ses positions.

Renaud Bournoud

L'initiative populaire «Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne» sert de trame de fond aux débats budgétaires qui se tiennent actuellement au Grand Conseil. Le texte des milieux patronaux demande une réduction de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune. Son coût est évalué à un demi-milliard pour les caisses de l'État.

Pour tenter de contrer cette menace, le parlement a accepté, à la va-vite, une baisse fiscale à 7% pour la législature. Alors qu'il avait voté une baisse de 5% en premier débat, la semaine précédente. Le tout avec la bénédiction du Conseil d'État qui n'a pas hésité à se dédire sur son «plan ambitieux pour le pouvoir d'achat», présenté initialement comme un contre-projet indirect.

Membre du comité d'initiative, Christophe Reymond, directeur général du Centre patronal, suit ces péripéties depuis son siège de Paudex. Entretien.

Allez-vous retirer l'initiative? Si rien ne change, comme cela semble se dessiner, certainement pas.

Vous n'êtes toujours pas convaincus par le «contre-projet indirect» du Conseil d'État?

Aux deux tiers du parcours, il y a trois décisions définitives prises par le Grand Conseil en matière fiscale. Premièrement, le rejet de notre initiative. Deuxièmement, l'adaptation des seuils de l'imposition sur les successions et les donations. Il s'agit d'une très bonne décision qui coûte 7 millions à l'État. La troisième mesure définitive a consisté à augmenter de 50% l'impôt sur le travail, celui qui est prélevé sur toutes les personnes qui réalisent un salaire ou un revenu pour financer les prestations complémentaires famille. Cela va rapporter 21,5 millions à l'État. Le bilan aujourd'hui des travaux du Grand Conseil, c'est une augmentation de l'impôt sur tous les travailleurs, tous les indépendants et tous les employeurs du canton. Voilà.

Ces derniers jours, une nouvelle proposition a été bricolée pour arriver



Christophe Reymond, directeur général du Centre patronal. MARIE-LOU DUMAUTHIOZ

à une baisse de 7% en 2027. Ce n'est toujours pas suffisant à vos yeux?

Nous sommes passés de la feuille de route du Conseil d'État qui annonçait une diminution de 5% de l'impôt cantonal sur le revenu et de 5% de l'impôt sur la fortune, à la possibilité d'une baisse de 7% sur le revenu, après la volte-face au Grand Conseil, mardi dernier. Quant à l'imposition sur la fortune, elle a disparu. Nous avons donc une proposition à 7% uniquement sur le revenu et à l'horizon 2027, alors que notre initiative propose 12% sur le revenu et 12% sur la fortune, ainsi qu'un délai de mise en œuvre plus rapide. J'ajoute que même si la loi passe avec cette diminution de 7%, elle est sujette à référendum. Je ne sais pas ce que fera la gauche, par exemple. Au vu des décisions prises et de celles qui se dessinent, un vote sur l'initiative est souhaitable, il ne faut pas avoir peur du peuple.

Le Conseil d'État vous a-t-il consultés pour élaborer son «contre-projet indirect» à l'initiative?

Pas du tout. Et il faut être très clair sur le fait qu'il n'y a pas de contre-projet tout court. Le Conseil d'État n'en ayant pas voulu. C'est son choix. Nous n'avons pas été consultés pour la feuille de route initiale sur le pouvoir d'achat que le gouvernement a présentée en septembre. S'agissant de la volte-face du Grand Conseil et du Conseil d'État de cette semaine, nous n'avons pas été consultés non plus.

Après des années de vaches grasses, les comptes de l'État de Vaud passent au rouge. Cette initiative n'est-elle pas à contretemps?

Les années de vaches grasses continuent largement. Très largement. Le budget que présente le Conseil

d'État prévoit des augmentations de recettes fiscales de 443 millions de francs. En gros, c'est le prix de notre initiative. Celle-ci coûte donc une année... d'augmentation de recettes fiscales! Venir dire que c'est irresponsable ou à contretemps n'est pas correct. Le problème, ce sont les dépenses qui ne sont pas du tout maîtrisées. Et il n'y a absolument aucun effort dans ce sens.

L'initiative s'intitule: «Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne». L'impôt étant progressif, l'initiative va surtout redonner beaucoup plus de pouvoir d'achat aux hauts revenus. L'initiative ne rate-t-elle pas sa cible?

Notre initiative touche absolument tous ceux qui paient des impôts, proportionnellement et sans privilège. Dans un régime où il y a une imposition progressive, si la diminution se fait en pourcentage, évidemment que cela touche plus ceux qui paient le plus d'impôts. Nous assumons parfaitement ce mode de faire. Pour une fois, cela vise les gens qui paient des impôts régulièrement, qui se lèvent le matin pour aller bosser et qui ne sont pas subsidiés ou au bénéfice d'aides.

Les Genevois viennent d'accepter une baisse fiscale.

À la différence de votre initiative, le projet du gouvernement genevois prévoit des paliers, avec un abattement de plus de 11% pour la classe moyenne et de l'ordre de 5% pour les hauts revenus.

N'est-ce pas plus efficace pour redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne?

Le texte de notre initiative a abouti avec 28'000 signatures. Il a été rédigé il y a une année et demie. Il est simple, efficace, raisonnable. Je ne regrette pas qu'il balaye large.

Le vote sur l'initiative devrait intervenir durant le premier semestre 2025 avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2026, si elle est acceptée. Il faudra alors trouver un demi-milliard dans le budget en quelques mois. N'est-ce pas un peu brutal?

À chacun son travail. Il faut de la volonté pour contenir l'augmentation des dépenses. Les seuls qui peuvent le faire efficacement se trouvent au Conseil d'État. Il y en a eu des propositions pour diminuer les dépenses, mais personne n'écoute vraiment. À chacun ses responsabilités. Et l'une de celles du gouvernement, c'est de gérer les finances de l'État en faisant en sorte d'épargner autant que possible le contribuable. Ce n'est pas le cas depuis trop longtemps.

«Une manœuvre d'une rare médiocrité»

● Mardi, le Grand Conseil a voté un amendement guillotine conditionnant une mesure rectificative sur le bouclier fiscal, très attendue des milieux économiques, au refus de l'initiative dite des 12%. Cet amendement fait manifestement partie du deal entre le PS et une partie du PLR, avec les 7%, pour tenter de peser contre l'initiative. Il a été accepté grâce à 15 abstentions dans les rangs de la droite. «Il s'agit bien évidemment d'un moyen de pression indirecte sur les initiants», note Christophe Reymond.

Le bouclier fiscal est un mécanisme qui fixe une limite à l'imposition pour qu'elle ne soit pas «confiscatrice». Dans le canton de Vaud, le bouclier concerne environ 3500 contribuables très fortunés. Lors du budget 2022, les règles ont été très discrètement

modifiées. À tel point que personne n'a rien vu jusqu'aux premières taxations dont les montants se sont envolés dans certains cas. Le budget 2025 revient peu ou prou à la situation précédant 2022. Seulement, l'amendement guillotine voté mardi stipule que cette modification légale entrera en vigueur au 1er juillet 2025 pour autant que l'initiative ne soit pas acceptée par le peuple.

«Pour moi, le lien entre l'initiative et cette modification du bouclier fiscal est inadmissible d'abord politiquement, estime le directeur général du Centre patronal. Il n'y a aucune unité de matière, ce qui pose aussi la question de son admissibilité d'un point de vue juridique. C'est vraiment une manœuvre d'une rare médiocrité. Si cet amendement est accepté en deuxième débat, il sera certainement attaqué en justice.» **RBO**

PUBLICITÉ

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

ceff ARTISANAT

BATIR L'AVENIR ENSEMBLE!

FORMATION CONTINUE
**BREVET FÉDÉRAL D'ÉCOBIOLOGISTE
DE LA CONSTRUCTION**

Durée des études : 1,5 an (5 modules)
Délai d'inscription : 4 janvier 2025
Début des cours : 7 février 2025
Lieux des cours : Divers lieux en Suisse romande

ceff ARTISANAT Pré Jean-Meunier 1 2740 Moutier
Tél. +41 32 942 43 70 fc.artisanat@ceff.ch

Plus d'infos sur www.ceff.ch